

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

EN SOUTIEN À RAMAZAN DÉMIR ET AUX AVOCATS TURCS MENACÉS

Adoptée par l'Assemblée générale des 16 et 17 novembre 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale les 16 et 17 décembre 2018,

RAPPELLE son attachement aux droits de la défense, piliers de la Démocratie et de l'Etat de droit, et **NE PEUT ACCEPTER** que des poursuites pénales soient engagées contre des avocats en Turquie en vue de les empêcher d'exercer librement leur profession ;

RAPPELLE, les principes de base relatifs au rôle du barreau, dits principes de La Havane, lesquels disposent notamment que les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions ;

S'INQUIETE, de la situation en Turquie où, à ce jour, 592 avocats ont été arrêtés depuis la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, et où de nombreux confrères sont poursuivis pour terrorisme au simple motif qu'ils défendent et représentent des justiciables poursuivis pour terrorisme ;

S'INQUIETE également de la situation des membres des autres professions juridiques, magistrats, professeurs de droit, et de celle d'autres professions, notamment des journalistes ;

A CONSTATE, à l'occasion des missions d'observation auxquelles il a participé aux côtés d'avocats de différents pays européens, des violations flagrantes aux droits fondamentaux de la défense perpétrées à l'initiative du Gouvernement turc ;

S'INSURGE de l'arrestation le 7 septembre 2018 de confrères, le lendemain même de leur mise en liberté dans le cadre de l'un des procès du CHD (associations des juristes progressistes) , une fois les observateurs internationaux partis, et de la mutation des juges ayant décidé de leur mise en liberté ,

SOUTIENT les confrères poursuivis qui demandent notamment à avoir accès aux dossiers constitués contre eux, et ceux placés en détention provisoire qui n'ont pu y avoir accès qu'à compter



d'une décision du tribunal le 23 octobre 2018, prise en présence des observateurs internationaux, dont le CNB ;

APPORTE TOUT SON SOUTIEN à Ramazan DEMIR qui est intervenu devant la Cour européenne des droits de l'homme pour défendre le respect des droits fondamentaux contre la Turquie, membre du Conseil de l'Europe et justiciable de cette juridiction.

DEMANDE aux autorités turques de mettre un terme aux violations répétées, de cesser les poursuites engagées contre les avocats dans le seul but de les priver de l'exercice de leur profession et de s'assurer de la libération immédiate de ceux qui ont été placés en détention.

RAPPELLE la nécessité de doter l'ordre juridique européen d'une Convention européenne des avocats pour une protection plus efficace de la profession au sein des États membres du Conseil de l'Europe.

* *

Fait à Paris, le 17 novembre 2018